

AVIS N° 2012.0045/AC/SEVAM du 28 novembre 2012 du collège de la Haute Autorité de santé relatif au protocole de coopération «Prélèvements de cornées dans le cadre de prélèvements de tissus et/ou de prélèvements multi organes sur personnes décédées»

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 28 novembre 2012,

Vu les articles L. 4011-1 et suivants du code de la santé publique,

Vu la demande d'avis transmise conjointement par le Directeur général de l'ARS Bretagne et le Directeur général de l'ARS Bourgogne le 10 septembre 2012, en application de l'article L 4011-2 du code de la santé publique,

Vu l'avis du Conseil national de l'Ordre des médecins,

Vu l'avis de l'Académie Française d'Ophtalmologie,

Vu l'avis du Conseil national de l'Ordre des infirmiers.

Considérant que le protocole de coopération vise à déléguer à un(e) infirmier(e) diplômé(e) d'Etat (IDE) avec expérience en service d'ophtalmologie ou en service de coordination hospitalière des prélèvements d'organes et de tissus ou à un(e) infirmier(e) de bloc opératoire diplômée d'état, l'acte médical de prélèvement de cornées (habituellement réalisé par un médecin urgentiste, anesthésiste-réanimateur ou ophtalmologue), sur une personne décédée, réalisé dans les mêmes conditions.

Considérant que le médecin déléguant effectue la qualification clinique, fonctionnelle et réglementaire du donneur,

Considérant que la description actuelle du protocole de coopération (programmes de formation théorique et pratique, prise en charge, signes d'alerte) est de nature à garantir la qualité de la prise en charge des patients,

Considérant, toutefois, que certains éléments du protocole doivent être précisés ou modifiés,

ADOPTE l'AVIS SUIVANT :

Le Collège de la Haute Autorité de Santé est favorable à l'autorisation de ce protocole sous réserve que soient apportées les précisions suivantes :

- Information du patient :

Il doit être précisé, page 9 :

- o que l'information délivrée aux proches de la personne décédée ainsi que la recherche de leur consentement sont réalisées par l'infirmière ou le médecin de l'Unité de coordination hospitalière,
- o que si les proches de la personne décédée acceptent le prélèvement mais refusent qu'il soit réalisé par l'infirmier délégué, le prélèvement sera effectué par un médecin.

- Intervention du déléguant :

Il est demandé aux professionnels, de préciser, page 16, que le médecin déléguant :

- o est informé en amont de chaque procédure réalisée par le délégué
- o supervise l'acte du délégué en étant d'astreinte et présent à proximité
- o effectue une analyse trimestrielle des écarts des actes effectués portant, notamment sur les résultats des indicateurs et des événements indésirables signalés.

.../...

- Risques inhérents au transfert d'acte :

Il est demandé d'ajouter à la liste des risques, en page 19, l'impossibilité de prélever dans les délais en cas de nécessité d'intervention du délégant.

- Gestion des évènements indésirables :

En plus de la fiche institutionnelle de recueil des évènements indésirables, il est demandé de préciser, page 19, qu'un recueil de cas à analyser régulièrement, à partir d'une « revue dédiée » de type « RMM », sera réalisé par l'intermédiaire du document de suivi des écarts.

- Analyse des pratiques :

Le tableau de description de la démarche qualité et de la sécurité des soins pour la prise en charge du patient, dans le cadre du protocole de coopération devra être complété comme suit, page 21 :

| b) Description de la démarche qualité et de la sécurité des soins pour la prise en charge du patient (suite) | | |
|--|--|--|
| Dans le cadre du protocole de coopération, précisez la périodicité (plusieurs réponses possibles) | <input checked="" type="checkbox"/> Groupe d'analyse des pratiques | Complémentaire à la revue de morbidité |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Réunions de coordination pluridisciplinaire | Bisannuelles sauf évènement à caractère urgent |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Réunions de suivi | Réunions trimestrielles avec l'équipe de coordination |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Revue de Morbidité Mortalité | Réunions bisannuelles : Participation de l'équipe de coordination, du médecin responsable de la banque de tissus, d'un ophtalmologiste, du cadre supérieur de santé responsable de l'équipe |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Staff en établissement de santé | Suivant modalité propres à la coordination |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Développement Professionnel Continu | Selon demande |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Autres – précisez ci-contre | Nombre de compte-rendu et présentisme aux réunions/ Audit des pratiques |

- Indicateurs de suivi :

Plusieurs indicateurs sont proposés dans le protocole de coopération.

Il est demandé d'intégrer, dans le protocole, les fiches spécifique par indicateur, les fiches descriptives des indicateurs suivant et selon les éléments :

Personne éligible :

Patients décédés en mort encéphalique ou à cœur arrêté correspondant à l'ensemble des critères permettant le don de tissu

Période d'évaluation : Quadrimestre

Délégués : IDE de coordination hospitalière, IBODE, IDE d'ophtalmologie

Délégants : Professionnels médicaux de la Coordination Hospitalière Prélèvements d'Organes et de Tissus – Service d'ophtalmologie

Critère d'alerte :

Toute difficulté ou incident rencontrés par l'IDE dans l'exécution des tâches déléguées dans le cadre de ce protocole

Risques :

Au niveau du greffon : Perte cellulaire, contamination bactérienne
Mauvaise restitution anatomique du donneur

Indicateurs d'activité

- *Nombre de prélèvements* / Coordination Hospitalière Prélèvements d'Organes et de Tissus
- *Nombre de prélèvements / préleveur*
- *Taux de prélèvement par délégué*

Définition: Nombre de plv réalisés par les délégués / nombre de plv de la CHPOT sur l'année

Indicateurs de qualité et de sécurité

- *Taux de greffe de cornées prélevées*

Définition: nombre de cornées greffées / nombre de cornées prélevées

Précision : peut être évaluée par délégué / par CHPOT

- *Taux d'évènements indésirables associés aux actes délégués*

Définition: nombre de cornées présentant une non-conformité / nombre de cornées prélevées au sein de la CHPOT sur l'année

- Doit être l' « indice de non-conformité global/CHPOT »

- Peut être décomposé selon type de non-conformité

• nombre de cornées présentant une contamination bactérienne / nombre de cornées plv au sein de la CHPOT sur l'année

• nombre de cornées présentant une perte cellulaire / nombre de cornées prélevées au sein de la CHPOT sur l'année

- Peut être évalué au niveau d'un délégué :

• nombre de cornées prélevées par le délégué présentant une non-conformité / nombre de cornée prélevées par le délégué

- *Taux brut d'alerte*

- Définition: nombre d'alertes du délégant par le délégué / nombre de cornées prélevées par le délégué

- Précision : le taux d'alerte pertinente n'est pas pertinent dans ce protocole puisque le critère d'alerte regroupe toutes les difficultés ou incidents rencontrés par le délégant

- *Taux de reprise*

Définition: nombre de prélèvements réalisés par le délégué et par le délégant (même partiellement) / nombre de prélèvements réalisés par le délégué

Analyse des pratiques

- *Taux d'analyse collective des alertes*

Définition: nombre d'alertes analysées en équipe/ nombre d'alertes au sein de la CHPOT

- *Taux d'analyse collective des EI*

Définition: nombre d'EI analysés en équipe/ nombre d'EI survenus au sein de la CHPOT

- *Nombre de réunions d'équipes pour l'analyse des pratiques pendant la période évaluée*

Satisfaction des acteurs (professionnels et patients)

Satisfaction des professionnels

- *Taux de satisfaction*
- *Taux de satisfaction des délégués vis-à-vis de la formation suivie*
- *Taux de satisfaction des délégués vis-à-vis du protocole de coopération*
- *Taux de satisfaction des délégués vis-à-vis de la coopération mise en place*

Précision : Ces indicateurs sont construits à partir des réponses à un questionnaire ad hoc. La moyenne des réponses (sur une échelle de 1 à 5 par exemple) des personnes ayant répondu est rapportée au nombre de personnes ayant répondu

- *Taux de retour des questionnaires de satisfaction des professionnels*

Définition: nombre de professionnels ayant rendu le questionnaire de satisfaction rapporté au nombre de professionnels concernés (délégués + délégués)

- *Taux d'adhésion au protocole des professionnels*

Définition: Nombre de professionnels participant au protocole/ nombre de professionnels éligibles

- *Taux de sortie du protocole des professionnels*

Définition: nombre de professionnels sortis du protocole pendant la période évaluée / nombre de professionnels participant au début de la période évaluée

Précision : Les deux derniers indicateurs peuvent être analysés en stratifiant les professionnels délégués et les professionnels délégués.

Satisfaction des patients

- *Taux de satisfaction de l'entourage de la personne prélevée*
- *Taux d'adhésion de l'entourage de la personne prélevée*

Définition: Nombre de patients ayant donné leur accord pour bénéficier du protocole/ nombre de patients éligibles informés

Indicateurs d'impact organisationnel

- *Délai de prélèvement*

Définition : délai médian entre l'heure de décès et l'heure de prélèvement - il peut être comparé entre prélèvement du délégué / plv du délégué.

| Libellé de l'indicateur | Taux de greffes des cornées prélevées |
|--|--|
| Population concernée par le protocole de coopération | Personne décédée de mort encéphalique ou par arrêt cardiaque persistant |
| Objectif à atteindre | Augmenter le nombre global de cornées greffées |
| Définition de l'indicateur | Taux de cornées greffées, prélevées par le CHPOT |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif sur une période déterminée |
| Numérateur | Nombre de cornées greffées parmi les cornées prélevées |
| Dénominateur | Nombre de cornées prélevées |
| Périodicité | 4 mois |
| Seuil d'alerte | < 30 % |
| Recommandation | Analyse du processus et des règles de bonne pratique |
| Remarque(s) | Ce nombre peut être analysé par délégué et comparé <ul style="list-style-type: none"> - au taux national - au taux moyen des délégués de la CHPOT - au taux moyen de la CHPOT - sur plusieurs périodes |

| Libellé de l'indicateur | Taux d'adhésion de l'entourage de la personne éligible au protocole |
|--|--|
| Population concernée par le protocole de coopération | Personne décédée de mort encéphalique ou par arrêt cardiaque persistant |
| Objectif à atteindre | Augmenter le taux d'adhésion |
| Définition de l'indicateur | Taux d'autorisation de prélèvement à effectuer par le délégué, donné par l'entourage de la personne éligible |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif sur une période déterminée |
| Numérateur | Nombre de prélèvements autorisés par l'entourage de la personne éligible |
| Dénominateur | Nombre de personnes éligibles pour lesquelles l'entourage a été rencontrée et informée |
| Périodicité | 4 mois |
| Seuil d'alerte | < 50 % |
| Recommandation | Analyse des motifs et des modalités d'approche des familles |
| Remarque(s) | Ce nombre peut être analysé par délégué et comparé <ul style="list-style-type: none"> - au taux national - au taux moyen des délégués de la CHPOT - au taux moyen de la CHPOT - sur plusieurs périodes |

| Libellé de l'indicateur | Taux De Prélèvement |
|--|---|
| Population concernée par le protocole de coopération | Personne décédée pour laquelle un prélèvement de cornées peut être réalisé suivant le cadre réglementaire et éthique national |
| Objectif à atteindre | Augmenter le taux de prélèvement |
| Définition de l'indicateur | Nombre de prélèvements de cornées réalisés par rapport au nombre personnes décédées au sein de l'institution hospitalière. |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif sur période annuelle |
| Numérateur | Nombre de prélèvements réalisés |
| Dénominateur | Nombre de décès au sein de l'institution |
| Périodicité | Mesure mensuelle avec analyse semestrielle. |
| Seuil d'alerte | Nombre de prélèvement égal ou inférieur à l'année N-1 |
| Recommandation | Suivre l'exhaustivité des décès par les déclarations administratives réalisées par l'état civil de l'établissement |
| Remarque(s) | Le taux suivi mensuel permet de corriger à terme régulier les éventuelles dérives. |

| Libellé de l'indicateur | Taux De Prélèvement/ Préleveurs Déléguant(S) Et Délégué(S) |
|--|---|
| Population concernée par le protocole de coopération | Personnes décédées pour lesquelles un prélèvement de cornées a été réalisé suivant le cadre réglementaire et éthique national |
| Objectif à atteindre | Suivre le taux de prélèvement des différents acteurs déléguant(s) et délégué(s) |
| Définition de l'indicateur | Nombre de prélèvement réalisé par chaque préleveur (déléguant et délégué) sur une période donnée. |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif sur période annuelle |
| Numérateur | Nombre de prélèvement réalisé/ préleveur |
| Dénominateur | Nombre de prélèvements de cornées réalisés par l'unité. |
| Périodicité | Mesure mensuelle avec analyse semestrielle |
| Seuil d'alerte | Nombre de prélèvements délégué(s) supérieur de 10% au nombre de prélèvements déléguant(s) |
| Recommandation | Moduler le cas échéant, la mesure du nombre de prélèvements vis-à-vis des intervenants médicaux occasionnels. Rapporter le taux de prélèvement aux périodes opérationnelles de chaque opérateur. |
| Remarque(s) | Le taux suivi mensuellement permet de corriger à terme régulier les éventuelles dérives. Le taux de prélèvement est également suivi entre les différents acteurs délégués. |

| Libellé de l'indicateur | Taux De Validation Des Greffons Cornéens Par Les Banques |
|--|---|
| Population concernée par le protocole de coopération | Personnes décédées pour lesquelles un prélèvement de cornées a été réalisé suivant le cadre réglementaire et éthique national |
| Objectif à atteindre | Suivre le taux de validation des greffons cornéens |
| Définition de l'indicateur | nombre de validation des greffons cornéens par rapport au nombre de greffons prélevés |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif sur période annuelle |
| Numérateur | Nombre de greffons validés par la banque destinatrice |
| Dénominateur | Nombre de prélèvements de cornées réalisés |
| Périodicité | Mesure mensuelle avec analyse semestrielle |
| Seuil d'alerte | Chute du taux de validation supérieurs à 5% en rapport à l'année antérieure à la mise en place du protocole de coopération |
| Recommandation | Moduler le cas échéant, la mesure suivant le nombre de prélèvements réalisés (petit nombre de prélèvement). |
| Remarque(s) | Le taux suivi mensuellement permet de corriger à terme régulier les éventuelles dérives. Suivi des taux de validation comparés d'un préleveur à l'autre. Suivi des taux de validation général de la CHPOT par rapport au taux de validation général de la banque de cornée. |

| Libellé de l'indicateur | Taux d'évènements indésirables relatifs aux actes délégués – contaminations microbiennes |
|--|---|
| Population concernée par le protocole de coopération | Personnes décédées pour lesquelles un prélèvement de cornées a été réalisé suivant le cadre réglementaire et éthique national |
| Objectif à atteindre | Suivre le nombre de non qualification par la banque de cornées pour contamination microbienne pour chaque acteur du prélèvement |
| Définition de l'indicateur | Nombre de contaminations microbiennes rapporté(s) par la banque de cornées par acteurs du prélèvement (déléquant(s), délégué(s)) |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif sur période annuelle |
| Numérateur | Nombre de greffons contaminés |
| Dénominateur | Nombre de prélèvements de cornées réalisés par acteurs |
| Périodicité | Mesure mensuelle avec analyse semestrielle |
| Seuil d'alerte | Taux de contamination supérieur à 0.5% |
| Recommandation | Moduler le cas échéant, la mesure suivant le nombre de prélèvements réalisés (petit nombre de prélèvement) |
| Remarque(s) | Le suivi mensuel du taux permet d'ajuster au plus vite les pratiques. Comparaison du taux d'un préleveur à l'autre. Comparaison du taux de contamination CHPOT à celui de la banque |

| Libellé de l'indicateur | Taux d'évènements indésirables relatifs aux actes délégués – nombre de réclamations MQE |
|--|---|
| Population concernée par le protocole de coopération | Personnes décédées pour lesquelles un prélèvement de cornées a été réalisé suivant le cadre réglementaire et éthique national |
| Objectif à atteindre | Suivre le nombre de non qualification par la banque de cornées pour mauvaise qualité endothéliale pour chaque acteur du prélèvement. |
| Définition de l'indicateur | Nombre réclamations MQE rapporté(s) par la banque de cornées par acteurs du prélèvement (déléquant(s), délégué(s)). |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif sur période annuelle. |
| Numérateur | Nombre de greffons non qualifiés pour MQE. |
| Dénominateur | Nombre de prélèvements de cornées réalisés par acteurs |
| Périodicité | Mesure mensuelle avec analyse semestrielle |
| Seuil d'alerte | Taux de MQE supérieur au taux de la banque de cornées |
| Recommandation | Moduler le cas échéant, la mesure suivant le nombre de prélèvements réalisés (petit nombre de prélèvement) |
| Remarque(s) | Le suivi mensuel du taux permet d'ajuster au plus vite les pratiques. Comparaison du taux d'un préleveur à l'autre. Comparaison du taux de MQE CHPOT à celui de la banque |

| Libellé de l'indicateur | Taux d'évènements indésirables relatifs aux actes délégués – réclamations pour mauvaise restitution tégumentaire |
|--|---|
| Population concernée par le protocole de coopération | Personnes décédées pour lesquelles un prélèvement de cornées a été réalisé suivant le cadre réglementaire et éthique national |
| Objectif à atteindre | Recueil d'une réclamation des proches pour une mauvaise restitution tégumentaire |
| Définition de l'indicateur | Mesure du nombre de réclamations rapporté(s) par les proches pour mauvaise restitution tégumentaire. |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif sur période annuelle |
| Numérateur | Nombre de réclamation des proches |
| Dénominateur | Nombre de prélèvements de cornées réalisés par acteurs |
| Périodicité | Mesure mensuelle avec analyse semestrielle |
| Seuil d'alerte | Recueil d'une réclamation |
| Recommandation | Une réclamation des proches doit conduire à une action corrective immédiate. |
| Remarque(s) | Les proches doivent impérativement être satisfaits de la restitution tégumentaire |

| Libellé de l'indicateur | Taux brut d'alerte du déléguant par le délégué |
|--|--|
| Population concernée par le protocole de coopération | Ensemble des actes délégués |
| Objectif à atteindre | Diminution du taux brut d'alerte parallèlement à la diminution des réclamations clients (banque et proches) |
| Définition de l'indicateur | Nombre d'alerte du déléguant par le délégué dans l'acte dérogatoire du prélèvement de cornées. |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif sur période annuelle |
| Numérateur | Nombre d'alertes du déléguant par le délégué. |
| Dénominateur | Nombre de prélèvements de cornées réalisés par délégué |
| Périodicité | Mesure mensuelle avec analyse semestrielle ; |
| Seuil d'alerte | Supérieur à 30% lors des 5 premiers prélèvements. Supérieur à 10% lors des 10 suivants. |
| Recommandation | Mettre en place des conditions favorables à ne pas restreindre les alertes. S'assurer que les alertes sont données dès que les besoins s'en font ressentir. |
| Remarque(s) | Rapporter les alertes aux réclamations des clients banque et proches. |

| Libellé de l'indicateur | Taux de reprise |
|--|---|
| Population concernée par le protocole de coopération | Ensemble des actes délégués |
| Objectif à atteindre | Diminution du taux de reprise parallèlement à la diminution des réclamations clients (banque et proches) |
| Définition de l'indicateur | Nombre d'interventions, même partielles du déléguant à la demande du délégué dans l'acte dérogatoire du prélèvement de cornées. |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif sur période annuelle |
| Numérateur | Nombre d'interventions, même partielles du déléguant à la demande du délégué. |
| Dénominateur | Nombre de prélèvements de cornées réalisés par délégué |
| Périodicité | Mesure mensuelle avec analyse semestrielle ; |
| Seuil d'alerte | Supérieur à 10% lors des 5 premiers prélèvements. Supérieur à 5% lors des 10 suivants. |
| Recommandation | Mettre en place des conditions favorables à la réponse systématique du déléguant. |
| Remarque(s) | Catégoriser les types de réponses apportées par le déléguant. |

| Libellé de l'indicateur | Analyse générale des pratiques |
|--|--|
| Population concernée par le protocole de coopération | Eléments de sortie des indicateurs. |
| Objectif à atteindre | Réduction des écarts par l'amélioration continue des pratiques. |
| Définition de l'indicateur | Mesure des écarts et de leurs types par les déléguants et les délégués, lors de réunions de suivi programmés et pour chaque indicateur. |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif sur période annuelle |
| Numérateur | Nombre d'écarts soldés |
| Dénominateur | Nombre d'écarts |
| Périodicité | Mesure mensuelle avec analyse semestrielle ; |
| Seuil d'alerte | Taux d'écarts non soldés supérieur à 10% |
| Recommandation | Le suivi mensuel et l'analyse semestrielle doivent permettre de réduire au fur et à mesure le taux d'écarts non soldés avant le bilan annuel. |
| Remarque(s) | Prendre en compte au moment des bilans la date de survenue de l'écart. L'inscription dans une démarche aprioriste de l'analyse des risques permet une réduction préventive des écarts. |

| Libellé de l'indicateur | Satisfaction des patients |
|--|---|
| Population concernée par le protocole de coopération | Personne décédée de mort encéphalique ou par arrêt cardiaque persistant |
| Objectif à atteindre | Augmenter le taux de satisfaction des proches du donneur |
| Définition de l'indicateur | Mesure du nombre de réclamations rapporté(s) par les proches pour un délai d'attente non respecté |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif sur une période déterminée |
| Numérateur | Nombre de réclamation des proches |
| Dénominateur | Nombre de prélèvements de cornées réalisés par acteurs |
| Périodicité | 4 mois |
| Seuil d'alerte | Recueil d'une réclamation |
| Recommandation | Une réclamation des proches doit conduire à une action corrective immédiate. |
| Remarque(s) | Les proches doivent impérativement être satisfaits du délai d'attente |

| Libellé de l'indicateur | Satisfaction des délégués vis-à-vis de la formation suivie |
|--|--|
| Population concernée par le protocole de coopération | Délégués ayant suivi la formation du protocole de coopération concernant les prélèvements de cornées |
| Objectif à atteindre | Obtenir un indice d'insatisfaction inférieure à 20% |
| Définition de l'indicateur | Mesure du taux d'insatisfaction d'après le questionnaire ci joint |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif pour chaque formation |
| Numérateur | Nombre d'insatisfaction (Très insatisfaisant, Plutôt insatisfaisant) |
| Dénominateur | Nombre de délégués ayant suivi la formation |
| Périodicité | Par formation |
| Seuil d'alerte | <20% d'insatisfaction |
| Recommandation | Un taux supérieur d'insatisfaction > 20 % doit faire rechercher la cause de l'insatisfaction |
| Remarque(s) | Les délégués doivent être satisfaits au mieux de la formation pour une bonne adhésion au protocole |

| Libellé de l'indicateur | Taux d'adhésion |
|--|--|
| Population concernée par le protocole de coopération | Délégués ayant suivi la formation du protocole de coopération concernant les prélèvements de cornées |
| Objectif à atteindre | Obtenir un taux d'adhésion supérieur à 75 % |
| Définition de l'indicateur | Taux de délégués participant au protocole par rapport au nombre de délégués formés |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif après chaque formation |
| Numérateur | Nombre de délégués participant au protocole de coopération |
| Dénominateur | Nombre de délégués ayant suivi la formation |
| Périodicité | Par formation |
| Seuil d'alerte | <75 % |
| Recommandation | Analyse des motifs de non adhésion |
| Remarque(s) | Ce nombre peut être analysé par CHPOT et comparé - au taux national |

| Libellé de l'indicateur | Satisfaction des délégués vis-à-vis du protocole de coopération |
|--|--|
| Population concernée par le protocole de coopération | Délégués participant au protocole de coopération concernant les prélèvements de cornées |
| Objectif à atteindre | Obtenir un indice d'insatisfaction inférieure à 20% |
| Définition de l'indicateur | Mesure du taux d'insatisfaction d'après le questionnaire ci joint |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif sur période annuelle |
| Numérateur | Nombre d'insatisfaction (Très insatisfaisant, Plutôt insatisfaisant) |
| Dénominateur | Nombre de délégués ayant adhéré au protocole |
| Périodicité | annuelle |
| Seuil d'alerte | <20% d'insatisfaction |
| Recommandation | Un taux supérieur d'insatisfaction > 20 % doit faire rechercher la cause de l'insatisfaction |
| Remarque(s) | Ce nombre peut être analysé par CHPOT et comparé - au taux national |

| Libellé de l'indicateur | Satisfaction des délégants vis-à-vis de coopération mise en place |
|--|--|
| Population concernée par le protocole de coopération | Délégués participant au protocole de coopération concernant les prélèvements de cornées |
| Objectif à atteindre | Obtenir un indice d'insatisfaction inférieure à 20% |
| Définition de l'indicateur | Mesure du taux d'insatisfaction d'après le questionnaire ci joint |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif sur période annuelle |
| Numérateur | Nombre d'insatisfaction (Très insatisfaisant, Plutôt insatisfaisant) |
| Dénominateur | Nombre de délégués ayant adhéré au protocole |
| Périodicité | annuelle |
| Seuil d'alerte | <20% d'insatisfaction |
| Recommandation | Un taux supérieur d'insatisfaction > 20 % doit faire rechercher la cause de l'insatisfaction |
| Remarque(s) | Ce nombre peut être analysé par CHPOT et comparé - au taux national |

| Libellé de l'indicateur | Taux de sortie |
|--|---|
| Population concernée par le protocole de coopération | Délégués participant au protocole de coopération concernant les prélèvements de cornées |
| Objectif à atteindre | Obtenir un taux de sortie du protocole inférieur à 10% |
| Définition de l'indicateur | Taux de délégués cessant la participation au protocole au cours de l'année suivant la formation |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif annuel |
| Numérateur | Nombre de délégués cessant leur participation |
| Dénominateur | Nombre de délégués participant au protocole de coopération |
| Périodicité | Par formation |
| Seuil d'alerte | >10% |
| Recommandation | Analyse des motifs de sortie du protocole |
| Remarque(s) | Ce nombre peut être analysé par CHPOT et comparé - au taux national |

| Libellé de l'indicateur | Impact organisationnel |
|--|---|
| Population concernée par le protocole de coopération | Personne décédée de mort encéphalique ou par arrêt cardiaque persistant |
| Objectif à atteindre | Diminuer le délai de prélèvement à partir de l'heure de décès |
| Définition de l'indicateur | Médiane du temps séparant l'heure de décès et l'heure de prélèvement |
| Modalités de recueil des données | Recueil exhaustif sur une période déterminée |
| Numérateur | Médiane du délai de prélèvement |
| Dénominateur | |
| Périodicité | 4 mois |
| Seuil d'alerte | > 12h |
| Recommandation | - Analyse des causes |
| Remarque(s) | Ce délai médian peut être analysé par délégué et comparé <ul style="list-style-type: none"> - au délai médian national - au délai médian des délégués de la CHPOT - au délai médian de la CHPOT sur plusieurs périodes |

Fait à Saint-Denis, le 28 novembre 2012

Pour le collège,
le président,
 Pr Jean-Luc Harousseau
signé